



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mme LEBLOND,
M. RAMACKERS

PV du 18 juin 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2024 / 2025 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 1^{er} juillet dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).



Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinais sur Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.



Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} JUIN 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834298 * St Germain St Pierre 1 / Morangis Chilly FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U15 F à 8

Match n° 27833318 remis au 31 mai 2024

Evry FC 1 / Fleury 91 FC 2 * Poule A

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de Fleury 91 FC nous indiquant le résultat de la rencontre (9-4).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 4 et 11 juin 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 1 (-1 point, 0 but), Fleury 91 FC 2 (0 point, 4 buts)

Amende réglementaire à Evry FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2024

D1

Match n° 26095163 * Evry FC 1 / Igny AFC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 26517679 du 26 mai 2024

Milly Gatinais FC 2 / Lissois FC 2 * D4/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 6 juin 2024 ayant dit mat perdu par forfait à Milly Gatinais FC 2.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Milly Gatinais FC 2.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} JUIN 2024

D1

Match n° 26120816 * Val Yerres Crosne 1 / Vigneux FCO 1



Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/A

Match n° 26121681 * Sud Essonne 1 / Savigny Foot CO 2

Reprise du dossier.

La Commission demande le score de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 25 juin 2024.

D4/A

Match n° 26762130 * Gif SFOC 1 / Villabé ETS 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Gif SFOC pour absence de tablette.

D4/D

Match n° 26772353 * Courcouronnes FC 2 / Epinay sur Orge SC 3

Reprise du dossier.

Aucune réponse de Courcouronnes FC et Epinay sur Orge SC suite aux demandes de rapports des 4 et 11 juin 2024.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Courcouronnes FC pour refus de faire la FMI.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 2 JUIN 2024

D2/A

Match n° 26101446 * Courcouronnes FC 1 / Juvisy Académie 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande le score de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 25 juin 2024.

D3/A

Match n° 26101669 * Mennecy CS 2 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 26101673 du 2 juin 2024

Milly Gatinais FC 1/ Ballancourt FC 1 * D3/A

Reprise du dossier.



Lecture du courriel de Milly Gatinais FC,
Lecture du courriel de Ballancourt FC,
nous indiquant le résultat du match : (0-6).
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.
La Commission enregistre le résultat :
Milly Gatinais FC 1 : 0 but
Ballancourt FC 1 : 6 buts.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 2 JUIN 2024

D4/B

Match n° 26119348 * Jeunesse Etampoise 2 / Pecqueuse AS 1

Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

+45 ANS

Match n° 26755427 du 2 juin 2024

MNVDB FC 4 / Wissous FC 4 * Poule C

Reprise du dossier.
Lecture du courriel de MNVDB FC,
Lecture du courriel de Wissous FC,
nous indiquant le résultat du match : (2-2).
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.
La Commission enregistre le résultat :
MNVDB FC 4 : 2 buts
Wissous FC 4 : 2 buts.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 2 juin 2024 – 2^{ème} et dernière demande

Match n° 26759972 * MNVDB FC 6 / Palaiseau US 6 * Poule A

Reprise du dossier.
La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 25 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également aux deux clubs le score de la rencontre.